

251

DECRET D/2021/_____/PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND
CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

a Constitution ;

a Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance
PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

l'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre
National du Mérite;

le Décret D/2018/116/PRG/SGG du 13 Juillet 2018, portant organisation
générale de la République;

le Décret D/2018/022/PRG/SGG du 11 Février 2018, portant nomination du
Général de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} / Est Elevé à la Dignité de Grand-croix de l'Ordre National
du Mérite de la République de Guinée, Son Excellence Monsieur JOAO MANUEL
CARVALVES LORENÇO, Président de la République d'Angola, pour
sa Contribution de Qualité au Renforcement des Relations d'Amitié et
de Coopération entre nos deux pays.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 30 JUIL. 2021